



L'intelligence du Jeu, l'émotion du Sport

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports | Membre fondateur de la Fédération Internationale des Echecs

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFE DU 31 OCTOBRE 2020

Bachar KOUATLY, Président de la FFE, accueille les membres de l'Assemblée Générale organisée exceptionnellement par visio-conférence en raison du contexte sanitaire.

Il donne lecture d'une déclaration préalable (jointe en annexe 1).

I) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2019

Pierre LEBLIC affirme avoir voté contre les rapports techniques de sorte qu'il est faux d'écrire qu'il y avait unanimité sur ce sujet. Il considère que l'Assemblée Générale du 29 juin 2019 a été organisée dans des conditions non-statutaires.

Bachar KOUATLY rappelle que Pierre LEBLIC, représentant de la Ligue OCCITANIE, et André RASNEUR, représentant de la Ligue ÎLE-DE-FRANCE, ont contesté en justice la décision adoptée lors de cette AG d'imposer aux ligues la réversion 50% de leur part aux comités départementaux sur les licences, et qu'ils ont perdu.

André RASNEUR répond qu'ils ont été déboutés sur une argutie juridique et dénonce un fonctionnement mafieux à tous les étages.

II) Prorogation du mandat

Bachar KOUATLY rappelle que le mandat des membres du Comité Directeur arrive à échéance en décembre 2020. Il fait état de la proposition faite à l'AG, initiée par Yves MAREK, de choisir entre la prorogation du mandat des membres actuels du Comité Directeur jusqu'aux prochaines élections du 3 avril 2021 et la désignation d'un administrateur judiciaire.

Stéphane LABORDE souhaite une modification des statuts pour que l'initiative de les modifier et leur contrôle soient laissés à l'Assemblée Générale.

Larbi HOUARI indique que chacun peut être en désaccord avec la politique du Président actuel mais que cela ne justifie pas d'employer des termes excessifs pour le qualifier.

Il pointe des insuffisances quand à l'organisation de cette AG qui mettent en cause son caractère pleinement démocratique. Notamment, les votes étant ouverts depuis vendredi, ceux qui ont déjà voté n'ont pu se fonder que sur les informations communiquées par l'équipe dirigeante et sans entendre les interventions des membres de l'AG.

Bachar KOUATLY répond que l'étendue du vote permet au maximum de présidents de clubs de participer, notamment les DOM-TOM. Il rappelle que chaque président peut modifier son vote jusqu'à la fin des débats.

Joël GAUTIER regrette qu'un dialogue n'ait pas pu être organisé avec les principaux représentants de l'opposition compte tenu de l'ambiance tendue au sein de la FFE. Il demande si une médiation entre toutes les parties prenantes peut être envisagée. Il relève que le coût d'un administrateur est effectivement important mais que c'est le prix de la neutralité.

Bachar KOUATLY répond qu'il est toujours ouvert au dialogue et signale que le club du Barreau (Joël Gautier) est bien représenté à la Commission de discipline ainsi qu'à la CSOE. Le Président rappelle qu'il est ouvert au dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, mais pas si cela sert uniquement à faire de la politique politicienne. Il précise qu'il est tout à fait prêt à se retirer de la présidence pendant la période intermédiaire si l'AG souhaite proroger le mandat des membres du Comité Directeur.

Jean-Baptiste MULLON estime que la nécessité de saisir l'AG pour proroger le mandat des membres du Comité Directeur est statutaire et que cette saisine intervient tardivement. Il propose une troisième option : que l'Assemblée Générale désigne un comité de gestion temporaire composé de personnes consensuelles.

Philippe MOREIRA regrette l'énergie déployée par certains en critiques à l'encontre de l'équipe dirigeante dans un contexte exceptionnel et souhaite que tous puissent se serrer les coudes.

Othone VIRAPHAN demande si un représentant de l'État assiste à l'Assemblée Générale. Il ne voit pas l'intérêt de changer l'équipe dirigeante pour quatre mois avant les élections.

Philippe BLOT demande ce qu'il se passerait si les élections d'avril ne pouvaient pas se tenir.

Jocelyn AZZEGAG rejoint la proposition de Jean-Baptiste MULLON.

Diego SALAZAR estime que la désignation d'un administrateur permettra de ramener de la sérénité dans le processus électoral. Il trouve également intéressante la proposition de Jean-Baptiste MULLON.

Stéphane LABORDE demande qui vérifie les votes.

Bachar KOUATLY répond que c'est la société Lumi qui a développé une expertise dans ce domaine auprès d'autres Fédérations.

Thomas LEMOINE rappelle qu'un vote électronique n'est pas autre chose qu'un vote à main levée. Il ne comprend pas la question relative à la sécurité du vote pour une Assemblée Générale non électorale. En revanche, il considère qu'un vote électronique n'est pas envisageable pour les élections compte tenu du vote à bulletin secret.

Patrick VIGNA demande comment le vote entre les deux options fonctionne et comment intégrer à ce vote la troisième option.

Bachar KOUATLY répond qu'il est favorable au dialogue mais qu'il y a un ordre du jour. Cette troisième option ne peut pas être votée puisqu'elle a été proposée en cours de débats.

Jérôme VALENTI considère que le coût d'un administrateur de l'ordre de 20000 € est faible au regard de la nécessité de respecter les statuts et de l'intérêt d'organiser un processus électoral démocratique.

Matthieu VIEIRA précise que la question posée à l'AG est simplement de savoir si elle souhaite ou non proroger le mandat des membres actuels du Comité Directeur. La désignation d'un administrateur serait le cas échéant une conséquence d'un refus de l'Assemblée Générale de proroger le mandat des membres actuels du Comité Directeur.

Bachar KOUATLY s'engage, quel que soit le résultat du vote, à convier les représentants des autres listes au Comité Directeur jusqu'aux élections du 3 avril 2021. Il s'engage également à démissionner de ses fonctions de Président à l'échéance de son mandat en décembre, y compris en cas de prorogation.

III) Rapport moral 2019

Bachar KOUATLY présente le rapport moral. (annexe 2)

IV) Rapports financiers

Bruno DELPORT, Trésorier, présente les rapports financiers.

Il insiste sur le fait que l'impact de la crise se fera sentir principalement en 2021 compte tenu de la baisse du nombre des licences et des droits d'homologation.

Jean-Marc FLEURY, Commissaire aux comptes, donne lecture de ses rapports.

Matthieu VIEIRA demande qui a pris la décision de renouveler la convention avec Johanna BASTI.

Bruno DELPORT reconnaît qu'il aurait fallu en toute rigueur formaliser par un vote du Comité Directeur la reconduction de cette convention. Il relève toutefois que Johanna

BASTI a rendu compte régulièrement de son travail devant le Comité Directeur et qu'aucun de ses membres n'a pu dans ces conditions ignorer la poursuite de ses missions.

Mathilde CHOISY présente le budget prévisionnel.

Martine PLATRE demande pourquoi le prêt garanti par l'État n'apparaît pas dans le prévisionnel et la justification des écarts depuis 2017 sur le compte divers siège social.

Bruno DELPORT répond s'agissant du prêt garanti par l'État qu'il a été contracté compte tenu de son faible coût pour constituer une réserve et faire face aux incertitudes résultant du contexte sanitaire. Il s'agit donc d'un élément de trésorerie. S'agissant du poste divers, il comprend des dotations pour risques et charges, des honoraires et autres frais de justice. Mathilde CHOISY rappelle également qu'antérieurement à 2017 le secteur judiciaire était traité par un salarié, dont la rémunération était affectée en analytique dans les salaires et non dans les frais divers.

Diego SALAZAR demande une clarification sur le paiement en espèces de champions étrangers et leur imputation analytique.

Bachar KOUATLY rappelle que lorsqu'un champion vient en France et qu'il n'est pas possible de le payer par chèque ou par virement ce sont les espèces qui sont utilisées.

Ceci se passe régulièrement lorsque des joueurs étrangers participent à des opens.

Il rappelle qu'il y a des reçus et que ces espèces sont traçables car elles proviennent d'une opération bancaire légale. Jérôme Valenti qui était DG à l'époque a effectué à chaque fois la demande à la Banque afin de procéder au retrait de ces espèces.

Bachar KOUATLY rappelle également qu'à Saint-Quentin avec Mathilde Choisy lors du match France Chine des espoirs féminins il avait été contraint afin de respecter les engagements de la Fédération vis-à-vis de la délégation chinoise de rembourser des frais en espèces avec un reçu sur papier libre. En effet nos amis chinois n'avaient pas reçu le transfert effectué, qui avait été refusé.

Bruno DELPORT répond que ces paiements en espèces ne sont pas imputés sur ce compte divers.

Patrick VIGNA demande où en est le réalisé par rapport au prévisionnel.

Mathilde CHOISY répond qu'il est probable que le réalisé soit à 0 et non à -30.000 € comme établi dans le budget prévisionnel. Bruno DELPORT insiste à nouveau sur le fait que l'année 2021 va être extrêmement difficile, pour tout le monde.

David SAVELLI s'étonne de la faible diminution du nombre de licenciés établi à 20%. Il estime au regard des chiffres communiqués que la baisse est de l'ordre de 25%.

Bachar KOUATLY rappelle que 20% équivaut à la baisse entre 30000 en 2019 et 24000 au moment du calcul.

David SAVELLI précise qu'il faut être précis et énonce une formule mathématique qui lui fait dire qu'il s'agit d'une baisse de 24%.

David SAVELLI qui a précisé au début de ses interventions qu'il était inspecteur à l'Agence Régionale de Santé dans sa région se trompe.

Les chiffres des licences sont les suivants :

30/10/2020 24337 licences dont 17380 A et 6957 B

30/10/2019 30319 licences dont 21513 A et 8806 B

La baisse est bien de 20%, ce qui est déjà beaucoup trop.

V) Rapports des commissions

Jean CASELLA dénonce le fait que le Président n'a pas répondu à une question qu'il lui a adressé en août 2020.

Le président rétorque qu'il a appelé Mr Casella dès le lendemain lui demandant un e-mail à propos de leur échange afin qu'il fasse suivre cet échange et rappelle qu'il n'a plus eu de réponse de sa part. Le 19 Octobre, Bachar Kouatly a envoyé un e-mail à Mr Casella lui demandant si il avait envoyé un e-mail comme convenu suite à leur conversation téléphonique. Le 4 Novembre Mr Casella a reçu un e-mail de la DG Mathilde Choisy.

Philippe BLOT n'est pas d'accord pour voter en un seul vote sur l'ensemble des rapports. Il indique qu'il aurait notamment voté contre le rapport de la DTN.

Jean-Baptiste MULLON regrette que la DTN n'ait pas été requalifiée de Direction Technique Fédérale conformément à la recommandation du Ministère des sports. Il exprime des reproches sur la communication autour des équipes de France. Il demande quels vont être les efforts de la Fédération pour renouer le lien avec le haut-niveau, et il cite M.V. Lagrave, E. Bacrot et L. Fressinet.

Bachar KOUATLY rappelle que la Fédération n'ayant pas de délégation de service public elle n'a pas de « haut niveau » au sens strict. Il s'étonne que dans le rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche, les inspecteurs ont estimé que notre discipline n'était pas un sport, tout en affirmant qu'il y avait un manque de dialogue avec le haut niveau, ce qui est totalement contradictoire. En effet, comment est-il possible d'avoir un haut niveau de loisirs ?

Il rappelle que l'État ne verse que 28000€ à la FFE et qu'il a personnellement suscité des dons importants de plusieurs mécènes privés de plusieurs centaines de milliers d'euros et qui ont aussi aidé le haut niveau.

Il rappelle également son titre de GMI et sa connaissance du haut niveau ayant représenté la France pendant de nombreuses années. Il considère néanmoins qu'être membre de l'équipe de France implique un devoir d'exemplarité auquel certains ont manqué notamment en se rendant ivres et jusqu'au coma éthylique pour l'un d'entre eux, lors d'une compétition internationale qui a coûté près de 40000 euros à la FFE.

Il répète qu'il est anormal de jouer au poker et de se retrouver ivres lorsqu'on représente la France officiellement et qu'il faut faire attention à l'image renvoyée aux jeunes.

Il rappelle qu'il a été un des premiers à aider Étienne Bacrot lorsqu'il avait 10 ans en lui faisant jouer une simultanée bien rémunérée à Europe 1.

Il a joué un match d'entraînement de 2 parties rapides avec Étienne en septembre 1993 à Bruxelles.

Il rappelle qu'il a aidé à monter une série de 36 émissions « Étienne et mat ».

Il a aidé Étienne qui a joué à Disneyland des blitz avec Karpov qui étaient relayés au 20h de TF1.

Il a aussi aidé Étienne à obtenir un contrat de sponsoring avec Disney.

Il rappelle qu'il n'a rien contre le haut niveau puisqu'il est issu lui même du haut niveau mais qu'il ne peut accepter des propos tenus par Maxime VACHIER-LAGRAVE, affirmant qu'il ne jouera plus en équipe de France tant que Bachar KOUATLY sera président de la FFE .

Il rappelle que la porte est toujours ouverte pour le dialogue et qu'il n'est pas responsable d'un boycott qui n'est qu'un déni de comportement qu'il suffisait de reconnaître afin de passer à l'étape suivante. Pour rappel, c'est le sélectionneur et non le président qui fait la composition de l'équipe de France. En revanche en tant que président, il ne transigera pas sur l'exigence d'un comportement exemplaire des joueurs et joueuses qui représentent la France.

Didier FRETTEL regrette qu'on ne prenne pas le temps d'évoquer les travaux des commissions et des directions.

VI) Questions diverses

Matthieu VIEIRA relève que le vote électronique ne permet pas de contrôler le nombre maximum de pouvoirs.

David SAVELLI demande au président de s'expliquer sur les frais injustifiés.

Bruno DELPORT précise que le montant de 28000 euros sur 3 ans équivaut à un déplacement en train par semaine.

Bruno DELPORT propose de publier les relevés bancaires de 2017 à 2019.

Bachar KOUATLY précise qu'il a contribué aussi à générer des recettes par le suivi permanent fait, il précise qu'il a pris l'avion pour Hyères plusieurs fois, Tarbes et de nombreuses destinations afin que les compétitions puissent se tenir. Il rappelle son engagement pour que toutes les compétitions se tiennent de belle manière, engagement qui a été tenu, et cela a nécessité un travail permanent, tout cela a été fait bénévolement, sans salaire.

Le président a demandé que les relevés bancaires soient publiés afin que tous les clubs puissent voir par eux-mêmes, le travail effectué toutes ces années ([les relevés de carte bancaire sont disponibles sur le site fédéral, en cliquant ici](#)). Concernant les relevés pour

l'année 2017, suite au déménagement du siège fédéral à Asnières, les documents sont pour le moment dans un box inaccessible. C'est pourquoi la FFE a demandé à BNP Paribas un envoi électronique de ces documents, afin de les publier).

Diego SALAZAR rétorque que cela reste un montant trop important pour de simples frais de déplacement et s'étonne que les organes de contrôle n'aient pas soulevé plus tôt ce problème.

Hugues GIRAUD met en garde la Fédération sur l'absence de politique pour accompagner les jeunes et les encourager à s'investir dans la vie fédérale.

Bachar KOUATLY répond qu'il encourage tous les jeunes qui souhaitent s'investir bénévolement au service de la Fédération.

*

Bachar KOUATLY donne lecture du résultat des votes enregistrés (Annexe 3).
Il remercie de la présence de l'ensemble des 230 participants à cette Assemblée Générale, innovante compte tenu des contraintes liées à la crise sanitaire que nous traversons.
Il souhaite à toute le monde de « bien se porter ».
L'Assemblée Générale est clôturée à 12h35.

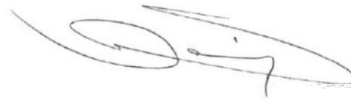
Le 31 octobre 2020

Le Président de la FFE

Le Secrétaire Général et porte-parole de la FFE

Bachar KOUATLY

David ROS



Annexe 1 : Déclaration du Président Bachar KOUATLY.

Chères présidentes, chers présidents,

Merci à toutes et à tous d'être présents malgré les circonstances que nous traversons tous. Bien que notre ordre du jour traitera principalement de l'activité de 2019 et de la prorogation du mandat du Comité Directeur, il est naturel de commenter la situation qui prévaut aujourd'hui.

J'ai pu au travers des nombreux échanges que j'ai pu avoir avec les présidents de clubs que l'heure était de tenter de faire au mieux.

Merci aux 756 clubs qui ont démarré la saison malgré les incertitudes, c'est grâce à vous que la baisse de licences a été amortie.

À la fin de la dernière saison sportive nous étions 905 clubs. Aujourd'hui, en droit de voter car à jour des affiliations et du minimum de 5 licences A, 756 clubs c'est à dire une baisse de 17%.

Le Comité Directeur s'est réuni 6 fois lors des 7 derniers mois en distanciel comme nous le faisons aujourd'hui.

Bien entendu ce mode de communication ne remplace pas nos AG présentes qui je l'espère pourront se tenir à l'issue de la crise sanitaire.

Je tiens à nouveau à préciser à ceux qui m'ont interpellé le 23 septembre d'avoir avec l'accord de membres du bureau reporté l'AG présente du 26 septembre à Asnières que notre décision était justifiée et de bon sens. L'actualité démontre que depuis 7 mois nous avons dirigé la Fédération et pris nos responsabilités en protégeant au maximum la vie fédérale mais surtout la vie tout court.

Nous avons eu 2 cas de Covid difficiles au Comité Directeur. L'un de ses membres a perdu une partie de ses capacités pulmonaires. Même notre jeune directrice générale a été atteinte mais elle est avec nous aujourd'hui.

Il est facile de critiquer et c'est normal et sain en démocratie. Mais qui peut aujourd'hui dire que l'exercice que nous vivons ensemble n'est pas démocratique ?

C'est probablement l'AG la plus démocratique que la FFE va vivre car chaque président de club est responsable des votes qu'il a effectué ou qu'il va effectuer.

Ceci n'avait jamais été possible auparavant.

Je tiens à signaler à nouveau que cette AG est légale et qu'elle n'enfreint pas les statuts car le gouvernement le permet suite à une ordonnance prise pendant l'été.

Comme je l'ai dit et le répète aujourd'hui je préfère une vie imparfaite à une mort réglementaire.

Nous ne sommes pas devins, nous restons humbles et nous n'avions pas prévu la crise sanitaire, mais je peux vous assurer que le Comité Directeur n'est pas inerte et que nous surveillons l'évolution de la situation en permanence afin d'essayer d'aménager le calendrier en fonction de cette crise sanitaire.

Comme à Saint-Quentin lors du début de l'AG je vous dois des explications.

L'an dernier une campagne calomnieuse avait été orchestrée par certains qui sont ici et qui se reconnaîtront et qui parlaient de plainte déposée déjà en mars 2019.

J'avais répondu ne pas avoir la connaissance de plainte et il n'y en a pas eu, puisque je ne suis l'objet d'aucune poursuite, mais le poison des réseaux sociaux a pu vous faire croire que j'étais malhonnête.

Mais soucieux de préserver la fonction présidentielle je n'ai jamais répondu car répondre à des injures c'est s'abaisser au niveau de ceux qui les profèrent.

Une inspection a été diligentée suite aux accusations proférées à mon encontre. Ce qui a été clairement établi par les inspecteurs c'est qu'il n'y avait aucun préjudice subi par la Fédération de ma part ce qui accrédite le fait qu'il n'y a pas de plainte.

Je rappelle à nouveau que lorsque vous m'avez élu avec notre équipe en 2016 j'étais déjà propriétaire d'Europe Échecs au vu et au su de tous les clubs. Cette information n'est pas nouvelle et n'a pas été cachée !

Concernant le fonctionnement de la FFE nous tenons bien entendu compte des recommandations faites. Par contre il n'aura échappé à personne que les inspecteurs ne considèrent pas les échecs comme discipline sportive ce qui est une constante depuis 20 ans et c'est la raison pour laquelle je vais demander à notre ministre Jean-Michel Blanquer qui connaît les atouts de notre discipline et à notre ministre déléguée Roxana Maracineanu que nous avons rencontré à de nombreuses reprises après présentation du dossier, de nous l'accorder.

Les inspecteurs en niant un fait vont nous permettre de faire accélérer la procédure de demande pour devenir une Fédération délégataire.

Qui peut nier l'important rôle que notre outil a pour la société et en particulier auprès des enfants ?

ANNEXE 2 : Rapport moral

À télécharger sur http://www.echecs.asso.fr/Actus/12883/03-2020_AG0926_Rapport_Moral.pdf

Annexe 3 : résultats des votes

A. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 juin 2019

Description	Réponses	Votes	%
Pour	157	533	48,06
Contre	121	391	35,26
Abstention	58	185	16,68
Total	336	1,109	

B. Prorogation du mandat du CD jusqu'au 3 avril 2021

Le quorum n'ayant pas été atteint, cette question devra être traitée lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

C. Approbation du rapport moral

Description	Réponses	Votes	%
Pour	140	473	42,73
Contre	140	467	42,19
Abstention	55	167	15,09
Total	335	1,107	

D. Approbation du rapport financier

Description	Réponses	Votes	%
Pour	135	445	40,27
Contre	143	468	42,35
Abstention	56	192	17,38
Total	334	1,105	

E. Approbation du budget prévisionnel

Description	Réponses	Votes	%
Pour	130	418	37,97
Contre	125	417	37,87
Abstention	78	266	24,16
Total	333	1,101	

F. Approbation du Rapport de la DTN

Description	Réponses	Votes	%
Pour	175	588	53,60
Contre	78	264	24,07
Abstention	78	245	22,33
Total	331	1,097	

G. Approbation du Rapport de la DNA

Description	Réponses	Votes	%
Pour	195	676	61,85
Contre	53	191	17,47
Abstention	82	226	20,68
Total	330	1,093	

H. Approbation du Rapport Disciplinaire

Description	Réponses	Votes	%
Pour	176	595	54,44
Contre	64	217	19,85
Abstention	90	281	25,71
Total	330	1,093	

I. Approbation du Rapport de la Commission d'Homologation

Description	Réponses	Votes	%
Pour	207	706	64,71
Contre	40	141	12,92
Abstention	83	244	22,36
Total	330	1,091	

J. Approbation du Rapport de la Commission médicale

Description	Réponses	Votes	%
Pour	201	695	63,70
Contre	41	137	12,56
Abstention	87	259	23,74
Total	329	1,091	

K. Approbation du Rapport de la DN Scolaires

Description	Réponses	Votes	%
Pour	197	672	61,59
Contre	52	177	16,22
Abstention	81	242	22,18
Total	330	1,091	

L. Approbation du Rapport de la DN Handicap

Description	Réponses	Votes	%
Pour	217	739	67,37
Contre	38	128	11,67
Abstention	76	230	20,97
Total	331	1,097	

M. Approbation du Rapport de la DN Echecs au Féminin

Description	Réponses	Votes	%
Pour	205	708	65,13
Contre	55	182	16,74
Abstention	69	197	18,12
Total	329	1,087	

N. Approbation du Rapport de la DN Jeunes

Description	Réponses	Votes	%
Pour	197	674	61,78
Contre	64	220	20,16
Abstention	69	197	18,06
Total	330	1,091	

O. Approbation du Rapport de la DN Développement et DN entrainement

Description	Réponses	Votes	%
Pour	169	585	53,62
Contre	74	246	22,55
Abstention	87	260	23,83
Total	330	1,091	